

Conseil communal de Jalhay du 22 avril 2024

11 points ont été traités en séance publique. Tout d'abord, le Conseil communal a pris connaissance du rapport d'activités 2023 de la Commission locale pour l'énergie du CPAS.

Ensuite, à l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé la charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC 2024.
- adopté le règlement des cimetières, funérailles et sépultures.
- approuvé le subside extraordinaire pour l'Asbl Echos de la Vallée de la Hoëgne en vue d'aménager la salle à Solwaster. Un montant de 35.000 € a été prévu pour réaliser une annexe où sera rangé le matériel destiné au cours d'éducation physique de l'école de Solwaster.
- approuvé les ajustements relatifs à la répartition des subsides 2024 aux associations.
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale IMIO du 28 Mai 2024.
- approuvé les points 1 et 3 et désapprouvé le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale CAHC du 24 Mai 2024.
- approuvé les conditions et le mode de passation du marché public de services relatif à la désignation d'un auteur de projet pour l'élaboration d'un plan communal de mobilité. Une fois ce dernier démarré, des consultations citoyennes seront réalisées par la Commune.
- approuvé l'acquisition d'une parcelle située route de la Gileppe, 101 à 4845 Jalhay cadastrée 1ère division, section A, n° 759 D. Il s'agit des infrastructures du Tennis de Jalhay acquises pour la somme de 215.000 €. Le comité qui gère le tennis pourra à présent demander des subsides à Infrasport, car il bénéficiera d'un bail emphytéotique de la part de la Commune devenue propriétaire des lieux.
- approuvé la convention et l'avance de trésorerie relative au projet « Transformation et extension d'un bâtiment appartenant à la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Jalhay pour l'aménagement de quatre logements à caractère social ».
- approuvé le règlement relatif aux recherches généalogiques et à la consultation des registres de l'état civil et de la population. La personne qui veut des informations doit en faire la demande par écrit à la commune. Les données fournies ne pourront pas être diffusées sur internet ; elles ne pourront être utilisées que dans un cadre généalogique très réglementé et dans le respect du RGPD.

Dans les divers, nous sommes informés, via le groupe Choisir Ensemble :

- de l'inquiétude de riverains des rues du Fawetay et de Moulin de Dison qui se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Le bourgmestre déclare que toutes ces problématiques de vitesses excessives des véhicules seront étudiées au travers du nouveau plan de mobilité. Il ne sert dès lors à rien de venir signaler chaque mois au conseil un autre quartier dangereux. Pour rappel, un inventaire de ces endroits a déjà été effectué par notre groupe AC (voir sondage n° 2 sur la mobilité et la sécurité routière).
- de la demande de construction d'un skate park formulée par quelques jeunes citoyens de notre commune. Nous sommes en période électorale et les budgets sont déjà fixés ; c'est pourquoi, cette demande ne peut pas être prise en considération actuellement, déclare le bourgmestre.

Le conseil se termine par l'intervention du conseiller Alexandre Dauvister qui remercie les conseillers et le collège d'avoir participé à la journée « Jalhay J'entreprends » qui a connu un grand succès ce 21 avril.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC